

## **DROITS DES ENFANTS**

**Jean-Pierre Fontaine correspondant territorial de la Défenseure des enfants, pour le département de l'Allier.**

Depuis le 15 mars 2007, Jean-Pierre Fontaine exerce les fonctions de correspondant territorial pour l'Allier (et la Haute-Loire), de Madame Dominique Versini, ancien ministre, nommée Défenseure des enfants en Juin 2006.

### **Qu'est que l'institution Défenseur des enfants ?**

C'est une Autorité indépendante, créée par la loi du 6 mars 2000, qui ne reçoit d'instructions d'aucun ministre, d'aucune administration, d'aucune institution publique ou privée.

Elle a pour mission de défendre et promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis par la loi française ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvée par la France, telle la convention internationale sur les droits de l'enfant adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1989, et ratifiée par notre pays, le 7 août 1990.

La Défenseure des enfants remet tous les ans, le 20 novembre (journée internationale des droits de l'enfant), un rapport d'activité au Président de la République, et au parlement.

### **Quelles sont les missions de Mme Dominique VERSINI, ancien ministre, Défenseure des enfants ?**

Elle a quatre missions principales :

- Recevoir, analyser et tenter de régler des réclamations (cas individuels à propos des quels les droits de l'enfant n'auraient pas été respectés.
- Identifier les questions majeures, et les dysfonctionnements qui font obstacle à l'applications des droits de l'enfant.
- Proposer des réformes de textes législatifs ou de pratiques afin que les droits de l'enfant soient mieux respectés.
- Mettre en place des actions d'information et de formation sur les droits de l'enfant.

## **Qui peut saisir la Défenseure des enfants ?**

Tous les jeunes de moins de dix-huit ans peuvent saisir la Défenseur des enfants si leurs droits n'ont pas été respectés. (Ceci favorise l'expression des enfants que leur statut de mineur empêche, généralement, d'accéder aux institutions).

2

Peuvent aussi saisir la Défenseur des enfants, le père, la mère, les parents, les représentants légaux des mineurs, les membres de la famille de l'enfant (frères, sœurs, grands-parents...), ainsi que les services médicaux, les services sociaux, et les associations reconnues d'utilité publique défendant les droits des enfants.

La défenseure des enfants peut s'auto-saisir de situations qui ne lui paraissent pas respecter les droits de l'enfant, que lui ont signalé des personnes ou organismes autres que les catégories précisées par la loi.

Les personnes incarcérées (majeurs ou mineurs) peuvent la saisir sous pli fermé.

## **Comment saisir la Défenseure des enfants ?**

Elle est saisie directement : -

- par courrier adressé à son attention :

Mme Dominique VERSINI, Défenseure des enfants  
104 Boulevard Auguste BLANQUI , 75013 Paris

- ou par courrier électronique (voir le site :  
[www.defenseurdesenfants.fr](http://www.defenseurdesenfants.fr))

Son correspondant territorial pour l'Allier, Jean-Pierre Fontaine (joignable par Téléphone au 06 08 70 16 99, ou par correspondance à la sous-préfecture de Vichy, 17 rue Alquié, 03209 Vichy cedex) peut apporter ses conseils pour constituer le dossier.

## **Comment intervient la Défenseure des enfants ?**

Elle ne se substitue pas aux services spécialisés ou aux dispositifs sociaux et judiciaires de protection de l'enfance.

Elle invite les personnes, institutions, administrations mises en cause à porter un autre regard et à envisager d'autres solutions.

Elle peut aussi formuler des recommandations, voire des injonctions en cas d'inexécution de décision de justice.

## **Les correspondants territoriaux :**

Un réseau de correspondants territoriaux vient en appui aux services centraux de l'institution tant sur le territoire hexagonal qu'outre-mer.

**Dans l'Allier**, depuis un an et demi, Jean-Pierre Fontaine, représente la Défenseure des enfants auprès des institutions et des tiers :

- 1) Il a multiplié les rendez-vous avec les « forces vives » des trois pôles du département (autorités administratives, décideurs politiques, acteurs économiques, sanitaires et sociaux, mouvement associatif, relais d'opinion, presse...) :
- 2) Il a reçu près d'une douzaine de personnes et de représentants d'organismes lui ayant fait état de situations où les droits de l'enfants ne leur semblaient pas avoir été respectés, et dans certains cas, a pu les conseiller, pour saisir, à Paris, la Défenseure des enfants, par courrier ou courrier électronique.
- 3) Il est intervenu dans des stages de formations de travailleurs sociaux, et a présenté son institution aux cadres et intervenants d'unités territoriales du Conseil général (UTAS), ainsi qu'aux proviseurs et principaux des lycées et collèges des trois « bassins d'éducation et de formation » du département.

**Joignable par courrier à la sous-préfecture de Vichy, 17 rue Alquié 03209 Vichy Cedex ou par téléphone au 06 08 70 16 99, il peut recevoir, sur rendez-vous, dans plusieurs lieux ( Préfecture de Moulins, sous-préfecture de Montluçon, sous-préfecture de Vichy).**

Jean-Pierre Fontaine, avant de s'installer dans l'Allier et d'y exercer ses nouvelles fonctions, a occupé de nombreux postes consacrés à l'intérêt général .

Il a été notamment, chef du cabinet du délégué interministériel à la famille, chef du cabinet du directeur général de l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), conseiller au cabinet du ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de Côte d'Ivoire, conseiller social au cabinet d'un ministre de l'outre-mer, directeur à l'ANT (agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer), chargé de mission auprès du Délégué général à l'emploi, chef de division à la direction générale de l'ANPE (agence nationale pour l'emploi)...

Jean-Pierre Fontaine est également auditeur de l'IHEDN (institut des hautes études de défense nationale), de l'INHES (institut national des hautes études de sécurité, et du CHEAM (centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes).